



Département de l'Ardèche
MAIRIE de CHANDOLAS
07230

Tél : 04 75 39 31 05 Fax : 04 75 39 37 63
Courriel : mairie.chandolas@orange.fr
Site : www.chandolas.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 juillet 2018

ORDRE du JOUR :

- **Délibération : désignation référent "Règlement Général Protection Données" RGPD**
- **Rentrée scolaire 2018**
- **Projet assainissement du bourg**
- **Délibération : emplacements dans les cimetières**
- **Délibération : approbation de la CLETC**
- **Peinture inscriptions monument aux morts**
- **Opération petit patrimoine**
- **Ouverture de crédits**
- **Avancement PLUI**
- **Groupement de commandes "Assurance"**
- **Augmentation TGAP : taxe générale sur les activités polluantes**
- **Questions diverses**

Présents : Alain Mahey - Chantal Dujancourt- Michel Rocher - Richard Romestant - Michele Menu - Florence Chazon

Excusés : Angélique Reynaud (pouvoir à Alain Mahey). Guy Lemmens (pouvoir à Richard Romestant)

Absents : Martine Dhaine- Christian Faugier

Secrétaire de séance : Michel DALZON.

Le compte-rendu du dernier conseil est adopté à l'unanimité.

1) Désignation référent règlement général de la protection des données (RGPD)

Le conseil désigne Chantal Dujancourt comme référente.

2) Rentrée scolaire 2018

7 enfants sont inscrits pour la rentrée. Plusieurs familles ont décidé de retirer leurs enfants à la rentrée prochaine. Deux enfants supplémentaires doivent être inscrits, ce qui porterait l'effectif à 9 élèves. La question de la pérennité de l'école est posée.

Le maire présente un projet de regroupement des écoles de Chandolas et Saint Alban-Auriolles pour la rentrée 2019. En accord avec les services départementaux de l'éducation nationale, les classes de cours moyen (1^{ère} et 2^{ème} année) seraient accueillies à Chandolas, les autres niveaux à Saint Alban-Auriolles.

Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

3) Projet d'assainissement du bourg

Le maire informe le conseil que les plis de l'appel d'offre ont été ouverts. Le cabinet RCI d'Aubenas a été retenu pour la maîtrise d'œuvre. Le financement est assuré par le SEBA. Le changement de la conduite d'eau qui traverse le bourg est programmé. Le maire propose de demander à ADN (Ardèche Drôme Numérique) de procéder à la pose d'une gaine pour la fibre. Le conseil valide cette proposition,



Département de l'Ardèche
MAIRIE de CHANDOLAS
07230

Tél : 04 75 39 31 05 Fax : 04 75 39 37 63

Courriel : mairie.chandolas@orange.fr

Site : www.chandolas.fr

le maire informera la communauté de communes de cette demande. Les 3 tranches de travaux se dérouleront sur les années 2018 – 2019 – 2020.

4) Emplacements cimetières

Le règlement d'attribution prévoit une seule taille de concession.

Il est proposé d'attribuer 2 types de concessions :

- Concession de 5m² dimensions 2,5m x2m
- Concession de 2,5m² dimensions 2,5m x1m

La question de la superficie des cimetières est posée. Il faut prévoir des extensions. Le maire propose de les inscrire dans le cadre de l'élaboration du PLUI.

5) Délibération : approbation de la CLETC

Le conseil valide les décisions de la CLETC concernant le transfert de charges des zones d'activités de Rosières, Joyeuse et Lablachère et la taxe Gemapi dont le montant reste identique à ce que la commune versait au syndicat de rivière.

6) Peinture des inscriptions du monument aux morts

Le conseil donne son accord pour la réalisation des travaux avant novembre 2018.

7) Opération petit patrimoine

Plusieurs éléments du petit patrimoine de la commune seront prochainement répertoriés afin d'envisager leur restauration. (fontaine, croix, puits, dolmens.

8) Ouverture de crédit

L'avenant à la convention signée avec le conseil départemental pour la traversée de Maisonneuve est validé. Le département remboursera la commune de la totalité de la somme hors taxe. Le conseil valide l'ouverture de crédits afin de régler les entreprises.

9) Avancement PLUI

Le maire informe le conseil de l'avancement de l'élaboration du Plui. Le chargé de mission doit rencontrer à nouveau les membres de la commission. Le sujet du stationnement dans la traversée de Maisonneuve est évoqué. Les véhicules qui stationnent en permanence sur les trottoirs rendent impossible la circulation des piétons. Le maire propose d'étudier dans le cadre du Plui la création d'une voie communale parallèle à la RD 104 sur le serre de Maisonneuve.

10) Groupement de commande des assurances

Dans le cadre de la mutualisation et afin de faire des économies, la communauté de communes propose de faire une étude des coûts des assurances des communes. Un bureau d'études a été missionné. Le conseil valide la participation de la commune à cette opération.

11) Augmentation de la TGAP



Département de l'Ardèche
MAIRIE de CHANDOLAS
07230

Tél : 04 75 39 31 05 Fax : 04 75 39 37 63
Courriel : mairie.chandolas@orange.fr
Site : www.chandolas.fr

La nouvelle trajectoire concernant le traitement des déchets aura pour conséquence une augmentation de la pression fiscale des communes malgré la réduction de la TVA. Le conseil municipal décide de faire part au Gouvernement son opposition à ce projet.

12) Situation de l'association "accueil solidarité"

Le bilan financier présenté par Chantal Dujancourt fait apparaître un déficit de 659,19€. Le conseil décide de verser à "accueil solidarité" la somme de 659,19€ prélevée sur le budget alloué par l'état à la commune pour l'accueil des réfugiés afin de permettre à l'association de clôturer ses comptes.

13) Remboursement assurance :

Le conseil autorise l'encaissement d'un chèque de remboursement de Groupama concernant de frais de justice.

Questions diverses :

Le maire informe le conseil des dates d'organisation d'une enquête publique menée par la communauté de communes concernant des modifications du Plu de la commune.

Le maire informe le conseil de la livraison du véhicule électrique à usage des employés communaux.